DEPARTEMENT DE L'YONNE

3C

COMMUNE DE CHARMOY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

(Planche 2 partie sud)

PDF au format A3 | Echelle non respectée

Echelle : 1/2500

Vu pour être annexé à la délibération du 9 novembre 2007 approuvant le Plan local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

PLU prescrit le : 4 octobre 2002
POS approuvé le : 9 juin 1981

Perspectives
Urbanistes qualifiés O.P.Q.U.
63 rue des Sources
10 St CHRISTOPHE EN BAZELLE
Tél. 03 25 46 05 80 F. ax 03 25 46 05 89
E-mail : perspectives@perspectives-urba.com

Source fond de plan :
- Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.

LEGENDE

Limite de commune	Espace boisé classé
Limite de zone	Zone inondable (PPR) "I" : zone bleue "I" : zone rouge
Emplacement réservé	

Eléments du paysage identifiés au titre de l'article L. 123-1,7° du code de l'urbanisme

"Boisements" — "Alignement d'arbres de l'ancienne allée du château"

"Haies"

EMPLACEMENT RESERVE COMMUNE DE CHARMOY

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création de voirie	Communauté de Communes
2	Extension du cimetière	Communauté de Communes
3	Aménagement de carrefour	Communauté de Communes
5	Création d'un mini-giratoire pour les services de sécurité	Communauté de Communes
6	Amélioration du carrefour	Communauté de Communes
7	Elargissement de voirie	Communauté de Communes
8	Elargissement de voirie	Commune de Charmoy
9	Réalisation d'un chemin piéton	Commune de Charmoy
10	Création de circulations douces et routière	Communauté de Communes
11	Création de voirie	Communauté de Communes
12	Création de voirie	Commune de Charmoy

Définition des zones
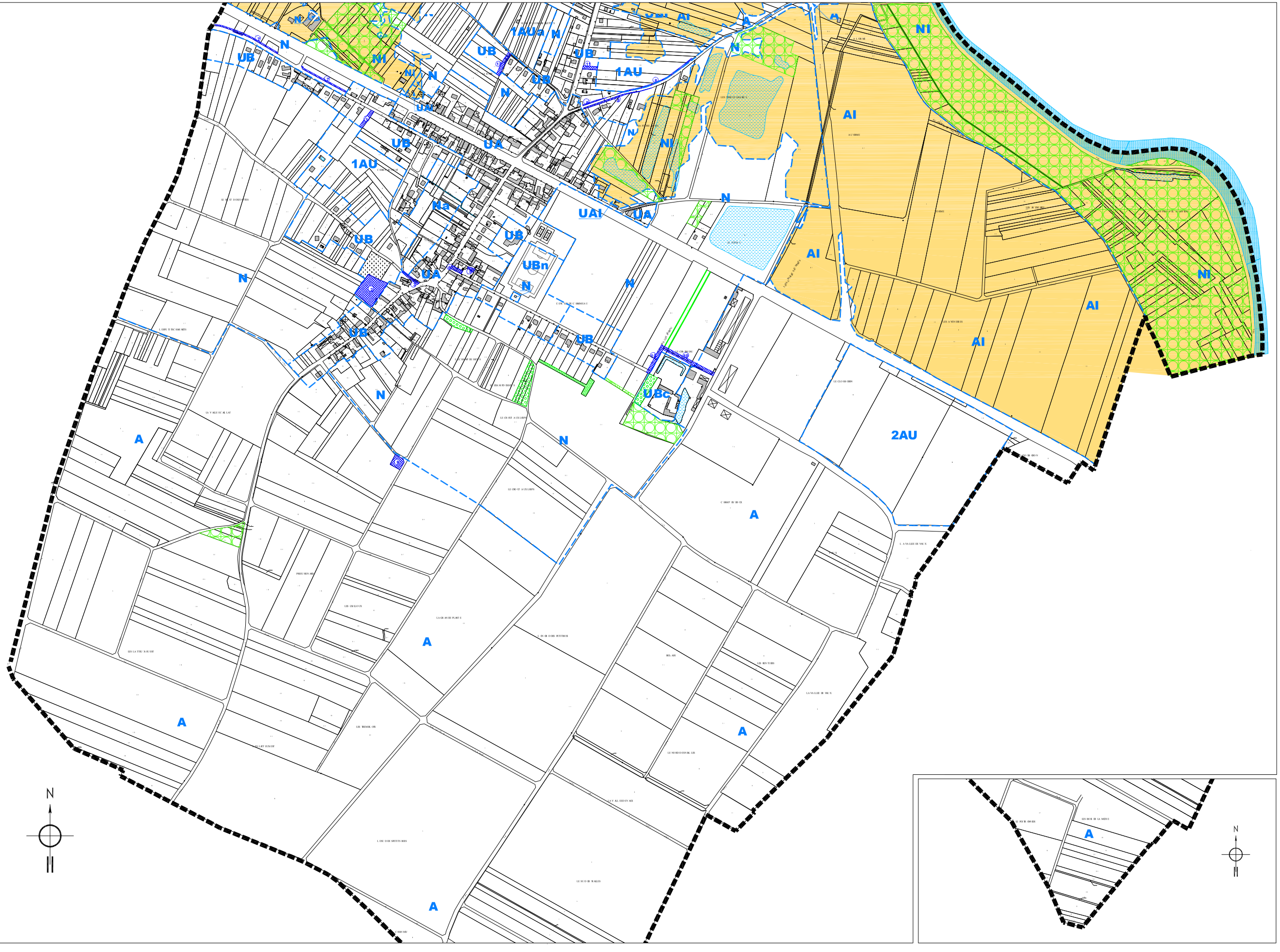
UA/UB	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec l'habitat
UBn	Secteur inconstructible dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable de Tonnerre et Epineuil de la Commune d
UBc	Secteur autour du château
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité ont été créés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et règlement.
1AUa	Secteur d'urbanisation future où des hauteurs de bâtiments plus élevées sont autorisées
2AU	Zone d'urbanisation future à vocation d'activités
A	Zone agricole Zone agricole où les constructions liées et nécessaires à une exploitation agricole sont autorisées.
N	Zone naturelle et forestière
"I" "I"	Zone inondable I : zone bleue au PPRI I : zone rouge au PPRI